

Chers Parents,

**Voici la liste des documents OBLIGATOIRES le jour de l'inscription :**

- La notification de la C.A.F
  - Le règlement du séjour par chèque (à l'ordre de FAIL) ou en espèces
- Le paiement du séjour est déterminé par le quotient familial.

|                         | Participation famille pour le séjour |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Quotient Familial < 355 | 5.10€ /jour/enfant                   |
| 356 < QF > 500          | 6.40€ /jour/enfant                   |
| 501 < QF > 580          | 7.70€ /jour/enfant                   |

- Un chèque de caution d'un montant de 40 Euros par famille pour les frais médicaux.  
Ce chèque n'est pas encaissé et ne sera restitué à la fin du séjour si l'enfant n'a pas nécessité de soins médicaux.
- La photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale et de Mutuelle à jour sur laquelle figure l'enfant.
- Une photocopie de l'Attestation de l'Assurance Responsabilité Civile de l'enfant
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur à l'adresse de la famille.  
La première enveloppe servira à vous envoyer la convocation pour le départ et la seconde à vous restituer le chèque de caution si l'enfant n'a pas nécessité de soins médicaux.

**Voici la liste des documents OBLIGATOIRES avant le début du séjour :**

- La fiche sanitaire remplie, datée et signée
- Un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique d'activités sportives et à l'aptitude à la vie en collectivité
- Une photo d'identité.

Ouverture des inscriptions : 02 Mars 2010 Pour Printemps  
Fermeture des inscriptions : 2 semaines avant le départ  
Lieu d'inscription : FEDERATION DES A.I.L. / SERVICE VACANCES  
192, rue Horace Bertin  
13005 MARSEILLE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
Information : tél : 04.91.24.31.60 / fax : 04.91.47.47.49

**ATTENTION : Si le dossier n'est pas complet, l'inscription ne sera pas prise en compte**